

ANNEXE 1

Demande de branchement aux réseaux publics de collecte DB1 - Eaux usées domestiques

Branchement eaux usées et / ou Branchement eaux pluviales

COMPLÉTER LISIBLEMENT CE FORMULAIRE EN LETTRES MAJUSCULES

** Ce formulaire de demande de branchement est seulement valable pour les communes de : Estrablin, Eyzin-Pinet, Jardin, Les-Côtes-d'Arej, Moidieu-Détourbe et Saint-Sorlin-de-Vienne.*

Pour les autres communes de Vienne Condrieu Agglomération, contacter le service assainissement au 04 72 06 33 00, qui vous précisera la démarche à suivre.

1. Demandeur

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone domicile : Téléphone mobile :
Mail :

2. Propriété à raccorder

Adresse (rue, lieu-dit) :
Code postal : Commune* :
Section et numéro de parcelle :
Type de bâtiment : Habitation individuelle Immeuble collectif
 Autre (préciser) :
Surface du bien à raccorder :
Nature du projet immobilier :
 Aménagement d'une habitation existante
 Construction neuve
 Si construction dans le cadre d'un lotissement : numéro du lot (préciser) :
Cadre de la demande (préciser) :
 Numéro de permis de construire (préciser) :
 Numéro de permis d'aménager (préciser) :
 Numéro de déclaration préalable (préciser) :

3. Description du(des) branchement(s)

(À remplir par l'entreprise réalisant les travaux après visite sur site. Voir conditions à l'article 7 du Règlement d'assainissement collectif)

Nom de l'entreprise :

Téléphone :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Date de réalisation du(des) branchement(s) :

Nature du branchement en domaine public :

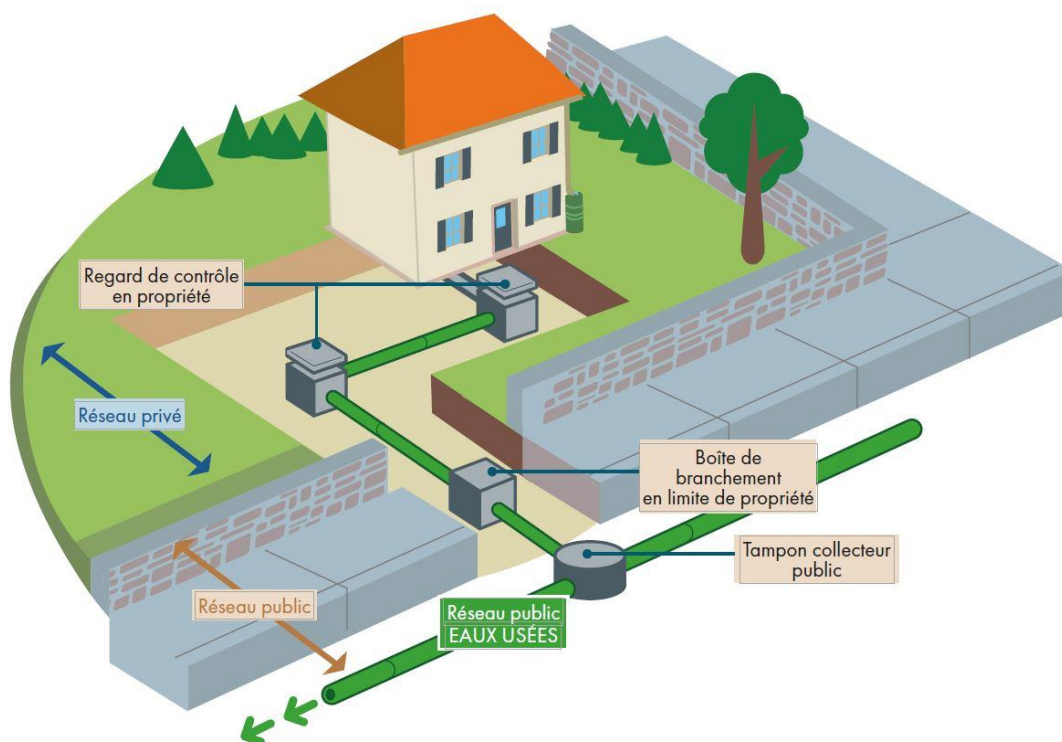
		Eaux usées ⁽¹⁾	Eaux pluviales ⁽²⁾
Réseau public	Profondeur (mm)		
	Diamètre (mm)		
Piquage	Sur regard existant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sur regard à créer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sur collecteur public	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Pour les eaux usées, un branchement est obligatoire pour chaque construction.

Lorsqu'il est accepté, votre branchement se trouve en domaine public.

Il comporte obligatoirement : - **une boîte de branchement** en limite de propriété
 - **une canalisation** (en PVC, polypropylène ou fonte)
 - **un piquage** sur le réseau public.

La pente du branchement doit être comprise entre 2 % et 4 %.



(2) Pour les eaux pluviales, le raccordement n'est pas obligatoire.

La première solution recherchée pour l'évacuation des eaux pluviales doit être l'infiltration sur parcelle.

Dans le cas où l'infiltration est impossible, le raccordement au réseau d'eaux pluviales ne pourra être effectué qu'après mise en place d'un dispositif limitant le débit selon la norme NF EN752-2.

Nature des ouvrages de gestion des eaux pluviales en domaine privé :

- Débourbeur / Séparateur à hydrocarbures
- Cuve de rétention Volume de rétention : Débit de fuite :
- Puits d'infiltration Profondeur : Diamètre : Volume :
- Noue Longueur : Largeur : Profondeur :
- Tranchée d'infiltration Longueur : Largeur : Profondeur :
- Jardin de pluie Longueur : Largeur : Profondeur :
- Autre (préciser) :

Remarques particulières :

4. Engagements du propriétaire

Je soussigné(e),

reconnais avoir pris connaissance du règlement du service assainissement collectif de Vienne Condrieu Agglomération et m'engage à en respecter les prescriptions.

Par ailleurs, je m'engage à :

- ne réaliser mon branchement qu'après réception de l'avis favorable de la présente demande de Vienne Condrieu Agglomération,
- signaler à Vienne Condrieu Agglomération tout changement au sein de ma propriété susceptible de modifier la qualité des déversements vers le réseau public,
- avertir Vienne Condrieu Agglomération dès la réception des travaux de l'habitation pour effectuer le contrôle de conformité de branchement.

Fait à _____, le _____
Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Si mandataire,
(Coordonnées à préciser)

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone domicile : _____ Téléphone mobile : _____

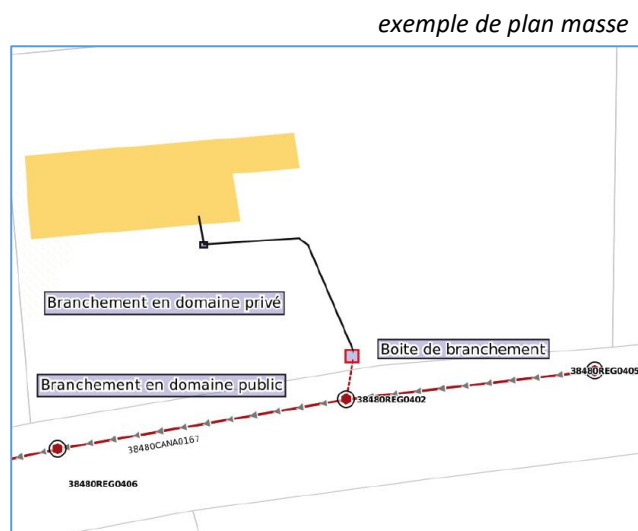
5. Pièces à joindre à ce formulaire

Obligatoires

- Arrêté du permis de construire
- Plan de localisation de l'habitation
- Notice de dimensionnement des ouvrages de prétraitement des eaux usées avant rejet et de gestion des eaux pluviales
- Plan masse localisant la parcelle, le bâti à raccorder, le réseau et les regards d'eaux usées publics, la position exacte de la boîte de branchement, le branchement en partie privée et publique entre le logement et le réseau public

Facultatives (selon les cas)

- Procuration du mandataire



Ce formulaire de demande de branchement est à renvoyer intégralement complété et signé à :

SAUR

180, rue Louise Michel
38440 - Saint-Jean-de-Bournay
Tél. : 04 57 38 50 00

Au vu de votre demande, le service assainissement de Vienne Condrieu Agglomération pourra prendre contact avec vous pour des compléments d'informations ou pour réaliser une visite sur site.

Vienne Condrieu Agglomération / Service assainissement

Espace Saint-Germain - Bâtiment Antares
30, avenue Général Leclerc
BP 263 - 38217 Vienne Cedex
Tél. 04 82 06 33 00

Cadre réservé au service assainissement

Visa SAUR	<input type="checkbox"/> Avis favorable <input type="checkbox"/> Avis favorable avec réserves <input type="checkbox"/> Avis défavorable Observations particulières :
Visa Agglo	À Vienne, le Pour le Président, La Directrice Générale des Services Techniques